
	SAMU 49			
	0796-PR-PS-02	Version 3	MAJ 25/02/2013	
	PLAN 8 VSAV ANNEXE SAMU			

OBJET règles opérationnelles du SAMU 49 en cas de Plan 8 VSAV

DOMAINE D'APPLICATION : En régulation au Centre 15
En intervention du Smur sur site

SOMMAIRE

Généralités	Missions du SAMU-Centre 15	H50
	Missions des SMUR	H51
	Le Poste Médical Avancé	H52
Modules	Engagement des SMUR	H53
	Engagement des ES1°L et des ESA	H54
Missions	Médecin Régulateur au déclenchement du Plan 8 VSAV	H55
	Médecin Régulateur en cours de Plan 8 VSAV	H56
	Permanencier Opérationnel	H57
	Médecin-Chef PMA	H58
Divers	Moyens SMUR engagés	H60
	Moyens d'accueil des ES1°L	H61
	Moyens d'hospitalisation des ESA	H62
	Fiche Médicale	H63
	Bilan du TRI	H64
	Bilan des évacuations	H65
Bilan des Hospitalisations	H66	

Validation	Approbation
Nom : Dr G Cavalier, Y Courjault Fonction : Praticien Hospitalier Service : Samu	Nom : J-L Chassevent Fonction : Chef de service Service : Samu

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H 50</i>	<i>MISSIONS DU SAMU-CENTRE 15</i>	

RECEPTION DE L'ALERTE

Transmission systématique par le CTA18 de Maine et Loire

Recueil des informations sur :

- * la localisation de l'évènement
- * le type d'accident, les circonstances, les risques potentiels
- * le nombre présumé de victimes
- * le lieu du Point de Rassemblement des Moyens

AU DECLENCHEMENT DU PLAN 8 VSAV.

Engage les moyens du SAMU

UMH des SMUR, Secouristes de la CRF, prévus en fonction de la localisation de l'évènement.

Engage l' Etablissement de Santé de 1° Ligne (E.S. 1°L.)

prévus en fonction de la localisation de l'évènement en demandant la mise en œuvre du Plan Blanc 0

Alerte l'Etablissement de Santé d'Appui (E.S.A.)

Alerte la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

Alerte le SAMU régional pour l'envoi de l'Hélicoptère

Alerte l'Etablissement de transfusion Sanguine de Maine et Loire

Alerte le Centre Anti-Poison en cas de risque chimique

Alerte les SMUR de Maine et Loire ou extra-départementaux par leur SAMU, nécessaires au 1° niveau du Plan Rouge en fonction de la localisation de l'évènement

AU COURS DU DEROULEMENT DU PLAN 8 VSAB

Informe : le Directeur des Secours Médicaux et le Médecin-Chef du SAMU .

Sur les moyens engagés par les SMUR, l' E.S.1°L., les capacités du l'E.S.A.

Organise l'accueil des victimes dans les E.S. 1°L. en concertation avec :

- le Directeur des Secours Médicaux
- le Directeur de l'Etablissements de Santé de 1° ligne,

Organise l'accueil des victimes dans l'E.S.A.

Engage les renforts demandés par le D.S.M.

- en moyens humains : SMUR,
- en moyens matériels : PSM, oxygène

Collecte les identités des victimes hospitalisées

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H 51</i>	<i>MISSIONS DES SMUR</i>	

1. ENGAGEMENT

Les UMH des SMUR sont engagées ou appelées en renfort par le SAMU-Centre 15 en fonction de la localisation de l'évènement (fiche H53)

Les UMH des SMUR se présentent au Point de Rassemblement des Moyens fixé par le C.O.S
Pendant l'acheminement le canal 85 « RSSU » est utilisé pour les communications avec le SAMU.

2. MISSIONS

Mise en œuvre et fonctionnement du P.M.A.

Sous l'autorité du D.S.M./Médecin-Chef PMA

En collaboration avec les moyens du S.D.I.S.

Selon un schéma d'organisation pré-établi s.

Pour effectuer le tri, les soins des victimes, la répartition des évacuations

Evacuation des victimes

A la demande du D.S.M./Médecin-Chef PMA, évacuation des dernières victimes du PMA (2° noria)

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H 52</i>	<i>LE POSTE MEDICAL AVANCE</i>	

1. DIRECTION DU P.M.A.

Le Poste Médical Avancé est dirigé par le Médecin Chef P.M.A. pour les aspects médicaux :

- Chef de Service du SAMU ou son représentant sur les lieux, s'il n'est pas le D.S.M.
- ou un médecin urgentiste inscrits sur la liste d'aptitude à la fonction de DSM si le chef de service du SAMU est le D.S.M.

en collaboration avec un Officier du SDIS "Officier P.M.A." pour les aspects logistiques

2. FONCTIONNEMENT DU P.M.A.

Avec les moyens :

- du SAMU : SMUR de Maine et Loire et extra-départementaux le cas échéant
- du SDIS : C.S.P. d'Angers ou autres Centres de Secours de Maine et Loire
- de la CUMP, si nécessaire

3. ORGANISATION DU P.M.A.

LE PMA est organisé en : Tri à l'entrée , 2 postes de soins , PRE à la sortie

TRI Entrée des victimes au P.M.A. : Identification et catégorisation des victimes
Sous la responsabilité d'un Medecin SMUR

U.A. Urgences Absolues : Soins aux victimes en détresse vitale
Sous la responsabilité d'un Medecin SMUR

U.R. Urgences relatives : Soins aux autres victimes
Sous la responsabilité d'un Medecin S-P.

P.R.E Point de Répartition des Evacuations : Sortie des victimes du P.M.A.
Sous la responsabilité du Medecin-Chef PMA

A proximité du P.M.A. : Le V.P.C. du SAMU

SITE
Sapeurs -Pompiers
Médecin S-P

1° NORIA « RAMASSAGE »

TRI
1 Médecin SMUR
1 Infirmier SMUR
2 Sapeurs-Pompiers

U.A.
2 médecins SMUR
infirmiers SMUR
1 ambulancier SMUR
1 sapeurs-pompiers

Médecin chef PMA
Officier PMA

U.R.
1 médecin S-P
1 infirmier S-P
2 sapeurs-pompiers

PRE
1 Cadre de Santé SMUR
1 ambulancier SMUR

Officier Evacuation

2° NORIA « EVACUATION »

Etablissement de Santé de 1° ligne

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
H 53	ENGAGEMENT DES SMUR	

Secteur

Angers	Angers 1	Angers 2	UCS SAMU
Allonnes	Saumur 1	Angers 1	UCS SAMU
Baugé	Saumur 1	Angers 1	UCS SAMU
Beaufort	Angers 1	Saumur 1	UCS SAMU
Beaupréau	Cholet 1	Angers 1	UCS SAMU
Brissac	Angers 1	Saumur 1	UCS SAMU
Candé	Angers 1	Chateaubriant	UCS SAMU
Chalennes	Angers 1	Angers 2	UCS SAMU
Champtoceaux	Nantes 1	Angers 1	UCS SAMU
Chateaneuf	Angers 1	Haut-Anjou	UCS SAMU
Chemillé	Cholet 1	Angers 1	UCS SAMU
Cholet	Cholet 1	Angers 1	UCS SAMU
Doué la Fontaine	Saumur 1	Angers 1	UCS SAMU
Durtal	LeBailleul	Angers 1	UCS SAMU
Fontevraud	Saumur 1	Chinon 1	UCS SAMU
Gennes	Saumur 1	Angers 1	UCS SAMU
Le Lion d'Angers	Angers 1	Haut-Anjou	UCS SAMU
Louroux béconnais	Angers 1	Angers 2	UCS SAMU
Longué	Saumur 1	Angers 1	UCS SAMU
Martigné Briant	Angers 1	Saumur 1	UCS SAMU
Montfaucon	Cholet 1	Nantes	UCS SAMU
Montreuil Bellay	Saumur 1	Thouars	UCS SAMU
Montrevault	Cholet 1	Angers 1	UCS SAMU
Noyant	Saumur 1	Le Bailleul	UCS SAMU
Pouancé	Chateaubriant	Angers 1	UCS SAMU

Secteur

St Florent Le V.	Angers 1	Cholet 1	UCS SAMU
St Georges/Loire	Angers 1	Angers 2	UCS SAMU
St Macaire	Cholet 1	Angers 1	UCS SAMU
Saumur	Saumur 1	Angers 1	UCS SAMU
Segré	Haut-Anjou	Angers 1	UCS SAMU
Seiches	Angers 1	Saumur 1	UCS SAMU
Thouarcé	Angers 1	Cholet 1	UCS SAMU
Tiercé	Angers 1	Angers 2	UCS SAMU
Vihiers	Cholet 1	Saumur 1	UCS SAMU

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H 54</i>	<i>ENGAGEMENT DES ES1°L ET ESA</i>	

Secteur	Plan Blanc ES1°L	ESA
Angers	Angers	<i>Anjou</i>
Allonnes	Saumur	<i>Angers</i>
Baugé	Angers	<i>Saumur</i>
Beaufort	Angers	<i>Anjou</i>
Beaupréau	Cholet	<i>Angers</i>
Brissac	Angers	<i>Anjou</i>
Candé	Angers	<i>Anjou</i>
Chalennes	Angers	<i>Anjou</i>
Champtoceaux	Ancenis	<i>Angers</i>
Chateauneuf	Angers	<i>Anjou</i>
Chemillé	Cholet	<i>Angers</i>
Cholet	Cholet	<i>Angers</i>
Doué La Fontaine	Saumur	<i>Angers</i>
Durtal	Angers	<i>Le Bailleul</i>
Fontevraud	Saumur	<i>Angers</i>
Gennes	Saumur	<i>Angers</i>
Le Lion d'Angers	Angers	<i>Anjou</i>
Louroux Bécon.	Angers	<i>Anjou</i>
Longué	Saumur	<i>Angers</i>
Martigné-Briand	Angers	<i>Anjou</i>
Moutfaucon	Cholet	<i>Nantes</i>
Montreuil Bellay	Saumur	<i>Angers</i>
Montrevault	Cholet	<i>Angers</i>
Noyant	Saumur	<i>Angers</i>
Pouancé	Chateaubriant	<i>Angers</i>

Secteur	Plan Blanc ES1°L	ESA
St Florent Le V.	Angers	<i>Anjou</i>
St Georges/Loire	Angers	<i>Anjou</i>
St Macaire	Cholet	<i>Angers</i>
Saumur	Saumur	<i>Angers</i>
Segré	Angers	<i>Haut-Anjou</i>
Seiches	Angers	<i>Anjou</i>
Thouarcé	Angers	<i>Anjou</i>
Tiercé	Angers	<i>Anjou</i>
Vihiers	Cholet	<i>Angers</i>

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
H 55	MEDECIN REGULATEUR AU DECLENCHEMENT DU PLAN 8 VSAV	

MISSIONS engagement des moyens SAMU
engagement du Plan Blanc dans l'E.S.1°L.
alerte la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
alerte de l'E.S.A.
alerte de SMUR de renfort

1. ENGAGEMENT DES MOYENS DU SAMU

En fonction de la localisation de l'évènement (fiche H54)

- SMUR d'Angers (1° équipe avec valise TRI, sac de l'Avant et un E/R portatif)
- SMUR de Maine et Loire en les appelant directement
- Autres SMUR, en appelant leur SAMU

En leur indiquant : le déclenchement du Plan 8 VSAV

la nature et le nombre présumé de victimes, le lieu de l'évènement,
le Point de Rassemblement des Moyens.

En leur demandant d'envoyer les moyens prévus

- * en cas d'indisponibilité d'équipe, faire appel à celle prévue en renfort
- * met à jour le tableau des moyens mis en oeuvre (fiche H60)

Appelle le chef de service du SAMU ou son représentant

2. ENGAGEMENT DU PLAN BLANC de l'ES1°L

Selon la localisation de l'évènement (fiche H 55)

- * Le **C.H.U. d'Angers** en appelant via MédiQ :
 - Le médecin senior du Service des Urgences (☎ CHU Alerte / urgences médecin)
 - Le Directeur de Garde (☎ standard)
- * **Au C.H. de Cholet, Saumur, Chateaubriand** en appelant le Directeur de Garde, et le Médecin Responsable du Service des Urgences

En indiquant : le déclenchement du Plan 8 VSAV, la nature, le lieu de l'évènement, le nombre présumé des victimes

En demandant la mise en oeuvre le Plan Blanc niveau 0 (une douzaine de victimes)

Si CHU Angers ou CH Cholet demander de recenser les lits spécialisés disponibles en Réanimation adultes, enfants, USC , USI.

3. ALERTE LA CELLULE D'URGENCE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Appelle le directeur de garde du CESAME et l'informe du déclenchement du Plan 8 VSAV

Le directeur de CESAME alerte le Médecin Référent Départemental ou son représentant, médecin coordonateur local de l'Etablissement Hospitalier de 1^o ligne

Le médecin coordonateur de la CUMP appelle le SAMU Centre 15

Le médecin régulateur :

* l'informe du déclenchement du Plan VSAV

* lui demande de constituer une équipe de la CUMP dans l'E.S.1^oL.

Celle-ci pouvant être mobilisée au PMA à la demande du D.S.M.

4. ALERTE DE L'E.S.A.

Selon la localisation de l'évènement (fiche H 55)

- Le Médecin Responsable du SAU ou du Déchocage à Angers

En indiquant : déclenchement du Plan 8 VSAV et la possibilité d'accueillir quelques victimes

Si CHU d'Angers ou CH de Cholet demander au directeur de garde de recenser les lits spécialisés disponibles en SAUV, en Réanimation adultes, enfants, USC , USI.

5. ALERTE DE SMUR EN RENFORT

Selon la localisation de l'évènement

Les UMH prévues dans le Plan ORSEC NOVI niveau 1 (fiche R205), non encore engagées

- SMUR d'Angers par le permanencier

- SMUR de Cholet, Saumur en appelant directement

- Autre SMUR en appelant leur SAMU

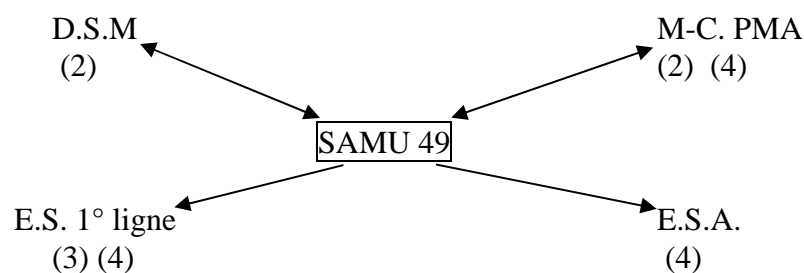
En indiquant la possibilité de les demander en renfort

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
H 56	MEDECIN REGULATEUR AU COURS DU PLAN 8 VSAV	

MISSIONS

- Diffusion de l'information**
- Bilan des moyens engagés**
- Confirmation du Plan Blanc**
- Gestion de l'accueil des victimes dans l'E.S.1°L.**
- Envoi de renforts**
- Bilan des hospitalisations**
- Autres interventions SMUR**

1. DIFFUSION DE L'INFORMATION



Ses interlocuteurs sont :

- * **Le Médecin-chef PMA** : ☎ Médecin-Chef PMA, par le RSSU "HERACLES 49", ☎ 06 58 53 48 54
- * **Le Directeur des Secours Médicaux** : par le RSSU "HIPPOCRATE 49"
- * **Le responsable Plan Blanc** de l'Établissement de Santé de 1° ligne
Pour le C.H.U. d'Angers : ☎ Plan Blanc PC CHU ; ☎ 02 41 35 77 98
- * **Le médecin responsable du SAU** de l'E.S.A.

2. BILAN DES MOYENS ENGAGÉS

Au Médecin-chef PMA , au D.S.M.,

Indique les moyens engagés :

- * les UMH des SMUR, (fiche H60)
- * l'Établissements de Santé de 1° ligne, avec le nombre de victimes U.A. ,U.R. pouvant être accueillies (fiche H61)

3. CONFIRMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN BLANC

Après le bilan de la 1° équipe SMUR ou du Médecin Chef SAMU sur les lieux

Au directeur de l'E.S.1°L. (Si CHU Angers : ☎ Plan Blanc CHU PC)

Indiquer : le nombre de victimes, la 1° évaluation : U.A. - U.R. , Adulte - Enfant
le type de victimes : traumatisés, brûlés, intoxiqués..

Si CHU d'Angers ou CH de Cholet demander le nombre de lits spécialisés disponibles en Réanimation adultes, enfants, USC , USI (fiche H62)

4. BILAN DU PMA et ACCUEIL DANS L'E.S.1°L. et l'E.S.A.

4.1 Il recoit du médecin-chef PMA :

- * *le bilan du TRI* : nombre d'UA, UR, UMP, DCD, nombre d'adulte, d'enfant
- * *les fiches "Bilan des Evacuations"* (H64) par fax

* Il tient à jour la fiche « Moyens d'accueil du Plan Blanc » (fiche H61)

4.2 Il informe :

- * *le PC "Plan Blanc"* de l'E.S.1°L. du bilan des Evacuations vers l'E.S.1°L.
- * *le Services d'Accueil des Urgence de l'E.S.A.* des victimes évacuées.

5. ENVOI DE RENFORT

A la demande du DSM

En personnel de SMUR : UMH prévue en renfort ,

En moyens matériels : PSM 49, oxygène

6. BILAN DES HOSPITALISATIONS ET COLLECTE DES IDENTITES

Après du PC « Plan Blanc » de l'E.S.1°L. et des service de l'E.S.A. (fiche H65)

7. AUTRES INTERVENTIONS DU SMUR D'ANGERS

Lorsque le SMUR d'Angers est engagé, les interventions secondaires sont différées ou confiées au SAMU voisin, les interventions tertiaires prévues sont différées ou annulées.

Pour la néo-natalogie, envoyer d'une ambulance du CHU

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H 57</i>	<i>LE PERMANENCIER OPERATIONNEL</i>	

MISSIONS : **Active le PC du Centre 15**
alerte les personnels du SMUR d'Angers en renfort

1. ACTIVE LE PC CENTRE 15

Rappelle un Médecin Urgentiste "senior" pour le fonctionnement du Centre 15

Rappelle l'A.R.M. Chef

ou 1 A.R.M. en commençant par celui de l'horaire suivant

Met en œuvre le PC

- * Le Parm Op présent au déclenchement s'installe sur le poste de travail POP3,
- * Le Médecin Régulateur présent au déclenchement s'installe sur le poste de travail MRU3
- * Le Parm Op et le médecin régulateur présents au déclenchement du Plan 8 VSAV prennent en charge les appels concernant le Plan et utilisent les fiches du classeur "Plan 8 VSAV"

- * Les autres permanenciers et le médecin régulateur en renfort prennent en charge les appels courants

2. ALERTE LES PERSONNELS DU SMUR D'ANGERS EN RENFORT

Appelle les personnels nécessaires pour constituer les UMH prévues

- * le médecin responsable du SMUR, les autres médecins urgentistes
- * les Cadre de Santé, les Infirmiers : en commençant par celui de l'horaire suivant
- * les ambulanciers : d'astreinte, sinon celui de l'horaire suivant

Met à jour la fiche H60

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
H 58	MEDECIN-CHEF PMA	

AFFECTATION	P.M.A.
IDENTIFICATION	chasuble blanche marquée « Médecin-Chef » Indicatif radio : Héraclès 49
RESPONSABILITE	médecin-chef du P.M.A. chef de service du SAMU s'il n'est pas DSM ou son représentant sur les lieux inscrit sur la liste d'aptitude
MISSIONS	mise en oeuvre du P.M.A. fonctionnement du P.M.A. information au DSM et au SAMU

1 - MISE EN OEUVRE DU P.M.A.

1.1 Le médecin-chef PMA,

- * se présente au 1er DSM, pour faire le bilan de la situation et définir l'implantation du P.M.A.
- * affecte les personnels SMUR (fiches H52)
- * définit avec l'officier P.M.A. l'emplacement des 4 zones = TRI - U.A. - U.R. - PRE ,
- * reçoit du SAMU la liste des moyens engagés
 - UMH des SMUR (fiche H60)
 - E.S.1°L. et E.S.A. (fiche H61)

1.2 L'officier PMA

affecte des personnels SP au TRI, UR, PRE et au brancardage

1.3 Le Cadre de Santé "PMA" ou Infirmier "PMA"

installe les équipements médicaux nécessaires à la mise en œuvre des postes de soins UA – UR avec les équipes SMUR

2. FONCTIONNEMENT DU P.M.A.

2.1 Le Médecin-Chef PMA coordonne les postes du P.M.A.

** il affecte les personnels SMUR présents en fonction des besoins :*

Lorsque le TRI est terminé, il affecte 1 équipe "TRI" au PRE

Lorsque toutes les victimes sont mises en condition, les équipes SMUR "UA" sont affectés à l'évacuation

** il gère le PRE et régule l'évacuation des victimes,* aidé par le Cadre de Santé "PMA" qui tient à jour les fiches H 61 et H 65

** il demande les renforts au DSM*

- en équipe de SMUR
- en personnel secouriste
- en PSM supplémentaire et matériel (O2 , civières)

2.2 L'officier "PMA" est assure la logistique générale et la gestion des personnels S-P

3. LES INFORMATIONS

3.1 **au SAMU**

- * Bilan des victimes triées , toutes les 1/2h
- * Bilan des victimes évacuées du P.M.A. par fax de la fiche "Bilan des Evacuations" (H64)
- * Demande de moyens d'accueil spécialisés (brulés, neurochirurgie) supplémentaires

3.2 **au DSM**

- * le moment ou le PMA est opérationnel, avec les moyens mis en oeuvre
- * Bilan des victimes triées
- * Bilan des victimes évacuées du P.M.A. par transmission de la fiche "Bilan des Evacuations" (H64)

4. DESACTIVATION DU P.M.A.

Le PMA est désactivé à la demande du DSM lorsque la dernière victime est évacuée

- * les équipes SMUR sont affectées à l'évacuation
- * L'équipe "UCS" rejoint l'E.S.1°L.

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H 60</i>	<i>MOYENS SMUR ENGAGES</i>	

		SMUR de :	Vehicule	Heure appel	Disponible
	UCS	Angers	V.P.C.		
	UMH 1				
	UMH 2				

SMUR ANGERS

Equipe	Véhicule	Médecin	Infirmier	Ambulancier
UCS Samu	V.P.C	Méd. Resp.SAMU ou SMUR	Cadre de Santé uu infirmier	1
	1 jeu 4 valises (<i>salle de maintenance</i>) 1 moniteur-défibrillateur (<i>salle de maintenance</i>) 2 bouteilles O2 de 1000 l 1 boîte "toxiques PMA" (<i>pharmacie salle de maintenance</i>) 1 boîte "médicaments PMA" (<i>réfrigérateur salle de maintenance</i>) 1 Caisse "PMA" (<i>placard garage</i>) 1 télécopieur mobile 2 E/R portatif Alcatel (<i>salle de maintenance</i>)			
Equipe 1	V.M.L. 1 ou 2	1	1	
	La valise TRI (<i>salle de maintenance</i>) Le sac de l'avant (<i>salle de maintenance du SMUR</i>) 1 E/R portatif Simoco (<i>salle de maintenance</i>)			
Equipe 2	A.R. 1 ou 2	1	1	1
	2 bouteilles O2 de 3000 l			

0796-PR-PS-02		PLAN 8 VSAB – ANNEXE SAMU										25/02/2013				
H 61		MOYENS DU PLAN BLANC DES E.S.1°L.														
E.S. engagé	P.B	UA					UR									
ANGERS	0	4					8									
CHOLET	0	3				9										
SAUMUR	0	3				9										
Clinique ANJOU	0	2			10											
HAUT-ANJOU		3				9										
Samu 44 NANTES	0	4					8									
CHATEAU BRIANT		3				9										
ANCENIS		2			10											
Samu 72 BAILLEUL		3				9										

Noter le numéro de la victime dans la case correspondant à l'Etablissement de Santé de 1° ligne et à la gravité

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB – ANNEXE SAMU	25/02/2013
H 62	MOYENS D'ACCUEIL DES E. S.A.	

CHU ANGERS	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	DECHOC :	USI NCH	USI CARDIO
CH CHOLET	REA :	DECHOC :	
CH SAUMUR	USC	DECHOC :	
CLI ANJOU	USC	DECHOC :	
CH HAUT ANJOU	USC	DECHOC	
CHU NANTES	REA CHIR :	REA INF :	REA MED :
	USI NCH :	BRULES adultes :	BRULES enfants :
CH ANCENIS	USC		
CH CHATEAUBRIANT	USC	DECHOC	
CH LE BAILLEUL	USC	DECHOC	

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
H 63	LA FICHE MEDICALE	

1. PRESENTATION

Elle est constituée de 3 parties : 1 talon TRI, 1 feuillet principal, 1 talon EVACUATION
Le feuillet principal est divisé en 4 zones : TRI- BILAN- SOINS- EVACUATION

Elle est accompagnée d'un bracelet d'identification

Elle est prénumérotée :

PMA Angers	1 à 50
CAMA Cholet	51 à 70
CAMA Saumur	71 à 90
SAMU	91 à 100

2. UTILISATION

La fiche médicale (FM) et le bracelet d'Identification (BI) sont affectés à une victime au PMA et l'accompagne jusqu'à l'E.S.1°L.

Au Tri :

- * 1 FM accompagnée d'un BI et d'un sac vestiaire portant le même numéro est affectée à une victime
- * le médecin "TRI" remplit la zone "TRI" de la FM
- * le sous-officier "TRI" note l'identité chaque fois que cela est possible
- * le talon "TRI" est détaché et transmis régulièrement à l'officier "PMA" pour lui permettre la mise à jour du tableau " Bilan des entrées et des sorties du PMA"

Aux zones "UA" , "UR"

Les médecins remplissent la zone "BILAN" et "SOINS" de la FM et complètent l'identité si possible

Au PRE :

- * le médecin-chef PMA ou le médecin PRE prend connaissance de la FM, décide de la destination de la victime
- * il remplit la zone "EVACUATION" de la FM et la transmet au sous-officier "PRE" qui remplit le talon "EVACUATION"
- * la FM des victimes décédées au P.M.A. est conservée au PRE et transmise au Médecin-Chef PMA

Au moment de l'évacuation :

- * l'officier SP-EVACUATION remplit la case "transport" de la FM et du talon "EVACUATION"
- * le talon "EVACUATION" est détaché et transmis régulièrement à l'officier "PMA" pour lui permettre la mise à jour du tableau "bilan des entrées et sorties du PMA"



0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB - ANNEXE SAMU	25/02/2013
<i>H64</i>	<i>BILAN DU TRI DU P.M.A.</i>	

P.M.A. à SAMU à :

DCD	U.A.	U.R.		U.M-P

Noter n° victime et A (adulte) ou E (enfant)

0796-PR-PS-02	PLAN 8 VSAB – ANNEXE SAMU	25/02/2013	
<i>H 66</i>	<i>BILAN DES HOSPITALISATIONS</i>		
E.S. 1° LIGNE de :			
Date :		Heure	
N° de victime	Identité	Age	Hospitalisation

	SAMU 49			
	0796-PR-PS-02	Version 3	25/02/2013	
	PLAN 8 VSAV ANNEXE SAMU			

OBJET règles opérationnelles du SAMU 49 en cas de Plan 8 VSAB

DOMAINE D'APPLICATION : En intervention du Smur sur site

SOMMAIRE

Généralités	Missions des SMUR	H51
	Le Poste Médical Avancé	H52
Missions	Médecin-Chef PMA	H58
Divers	Moyens SMUR engagés	H60
	Moyens d'accueil des ES1°L	H61
	Moyens d'hospitalisation des ESA	H62
	Fiche Médicale	H63
	Bilan du TRI	H64
	Bilan des évacuations	H65
	Bilan des Hospitalisations	H66

Validation	Approbation
Nom : Drs G Cavalier , Y CourjaultP-L Jouan Fonction : Praticien Hospitalier Service : Samu	Nom : J-L Chassevent Fonction : Chef de service Service : Samu